

COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 06 Janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 06 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 30 décembre 2020, s'est réuni exceptionnellement au foyer communal Paul Maubon, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme PANAFIEU Blandine – M. FABRE Alain-Louis – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes POULLET Danielle – FOURES Josiane – BAECKER Sybille - MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri – BECHARD Alain – NEVEU James (pour le point n° 3) -. REBUFFAT Jacky – Mme MENALDO KEBDANI Nadia

ABSENTS : Mmes DE CORO Jessica - SCHMITT – GIBOULET - M. ALTIER -

PROCURATIONS : Madame GIBOULET à Monsieur TIXADOR
Madame SCHMITT à Madame BAECKER
Monsieur ALTIER à Madame MENALDO

soit 18 votants

Les points suivants ont été étudiés au cours de la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Blandine PANAFIEU est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 25 novembre 2020 :

Le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte rendu de la séance du 09 décembre 2020 :

Le compte-rendu de la séance du 09 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

4. Demande d'aide financière au titre de la DSIL :

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu un courrier de la Préfecture proposant des aides exceptionnelles à l'investissement, plus particulièrement destinées aux économies d'énergie et pour lesquelles une délibération devait être prise avant le 13 janvier 2021.

Monsieur HIBSCHELE, adjoint aux travaux, indique que dans le cadre de la rénovation et mise aux normes du système de chauffage de la mairie, 3 devis ont été demandés :

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

	Salle du CM	Bureaux RC	Salle des élus (étage)	Bureaux adjoints	Télécommande	TOTAL HT
ER CLIMAT	4 430,20 €	5 747,80 €	3 849,50 €	4 132,30 €	2 765,00 €	20 924,80 €
Sarl CALIA	3 105,00 €	3 208,00 €	3 830,00 €	2 835,00 €	0,00 €	12 978,00 €
THERMACOLD						13 272,00 €
VITACLIM	non demandé	1 550,00 €	1 950,00 €	Non répondu	0,00 €	

Monsieur FABRE ajoute qu'un candidat installe du matériel français et qu'il faut aussi en tenir compte. Thermacold serait préférable car c'est une société qui se trouve sur la commune, et il y a très peu de différence avec l'entreprise CALIA. Thermacold est moins cher en main d'oeuvre mais le matériel est plus cher.

Monsieur CHABAUD ajoute que THERMACOLD a climatisé les bureaux de cave coopérative de SAINT-DEZERY il y a 2 ou 3 ans ; il n'y a eu depuis, aucun problème de fonctionnement.

Monsieur COULON demande s'il y aura un entretien annuel obligatoire. Ce à quoi Monsieur TIXADOR explique qu'il y a simplement le nettoyage des filtres à aspirer.

Monsieur BECHARD demande s'il est possible d'avoir des compléments d'informations, notamment sur les puissances des différents appareils. Monsieur AUBIN confirme que le devis de CALIA est très détaillé mais pas les autres.

Monsieur HIBCHELE indique qu'il demandera les précisions aux candidats qui ne les ont pas données.

Monsieur le maire revient sur la délibération relative à la demande de subvention (50 % dossier DSIL) et propose d'approuver la demande de subvention sur la base d'un montant estimé à 13 500.00 € HT. La durée d'instruction du dossier par les services de l'Etat sera mise à profit pour solliciter des précisions sur le type de matériel.

A l'issue de ces échanges, la demande de subvention pour les travaux de réfection du système de chauffage à l'hôtel de ville est approuvée à l'unanimité.

5. Vente de 2 parcelles de terrain cadastrée (PJ n° 2) :

Monsieur CHABAUD indique que Monsieur SUSINI a écrit le 04 décembre 2020 afin de proposer l'achat de 2 parcelles communales enclavées, et contigües à sa propriété, cadastrées section AV 618 et 438 (720 m² environ). La commune est propriétaire de ces parcelles de garrigue; la cession de ces parcelles permettrait au nouveau propriétaire d'en assurer les obligations légales de débroussaillage. Le prix de France Domaine est de 1 € le m². Monsieur CHABAUD propose de vendre ces 2 parcelles au prix de 4.50 € le m²

Madame FOURES demande sur quelle base est fixé le prix de 4.50 € le m² et s'il y a eu un bornage.

Monsieur CHABAUD répond que le prix d'un terrain acheté préalablement par cette même personne à un propriétaire privé a été négocié à 4.00 €. Il s'agit d'un terrain de garrigues, enclavé, en pente et non constructible difficile à entretenir. Il n'y a pas eu de bornage car il s'agit de parcelles nues, sans construction, et dont la valeur n'est pas élevée.

Monsieur TIXADOR ajoute que tous les frais relatifs à cette vente seront pris en charge par l'acquéreur.

A l'issue de ces précisions, le conseil municipal approuve, par 17 voix pour et 1 abstention, la vente à Monsieur SUSINI, domicilié 391 chemin du Moulin à vent – 30190 SAINTE ANASTASIE, de 2 parcelles de terrain cadastrées section AV n° 618 et 438, respectivement de 240 et 475 m² au prix de 4.50 € le m².

6. Questions diverses :

Avant de donner la parole aux élus, Monsieur TIXADOR tient à remercier d'une part Madame FOURES pour le travail réalisé sur le dossier de prise en charge des risques statutaires, permettant de récupérer un arriéré de 33 000.00 €, et d'autre part, Messieurs Daniel COULON, Dimitri AUBIN, Alain BECHARD, Denis PELEGRIN et Laurent CHABAUD, pour le travail réalisé sur la rénovation du calvaire situé à l'entrée d'Aurbane, reconnu et apprécié par de nombreux habitants.

6.1 Pose de l'échafaudage autour de l'église d'Aubarne :

Monsieur HIBSCHELE indique que l'échafaudage sera monté fin janvier autour de l'église d'Aubarne afin d'une part que l'expert puisse terminer son diagnostic, et d'autre part que les travaux de mise en sécurité puissent être réalisés.

A ce sujet, Monsieur le maire ajoute que l'église de Russan a fait l'objet d'une infraction dans la nuit du 24 au 25 décembre.

6.2 Un défibrillateur a été installé à l'école publique : Monsieur HIBSCHELE indique qu'un défibrillateur a été installé à l'école publique, dans le hall et que des électrodes adaptées aux enfants ont été ajoutés en option. Lors de la commande. A la question de Monsieur BECHARD, Monsieur HIBSCHELE indique que le défibrillateur n'est pas relié au SDIS par ligne directe.

6.3 Madame MENALDO demande des précisions sur la panne d'éclairage public qui a duré quelques jours sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les poteaux d'éclairage public ont tous été répertoriés, qu'ils comportent un numéro de référencement et qu'il est regrettable que certains préfèrent râler sur les réseaux sociaux avant même d'informer la mairie d'une panne. La procédure d'information permettant de contacter l'entreprise a pourtant été rappelée dans différents bulletins municipaux : dès la panne signalée au secrétariat, la mairie envoie un message à l'entreprise qui dispose de 5 jours maximum pour intervenir. La mairie possède un contrat d'entretien et de maintenance depuis plusieurs années.

Monsieur CHABAUD ajoute que la panne provient du transformateur électrique situé à proximité du pont de Russan il s'agissait d'un disjoncteur défectueux qui a été changé par la société SPIE.

Monsieur NEVEU demande si quelqu'un sait qui est l'administrateur du compte Face Book « info Sainte-Anastasia ». Ce à quoi Monsieur REBUFFAT indique qu'il s'agit de Madame ANGOSTO, qui réside sur la commune.

6.4 Monsieur BECHARD indique que l'église de VIC est restée ouverte à 2 reprises pour permettre d'admirer les vitraux. Après quelques explications, il remercie Madame COMMANDRE pour sa disponibilité.

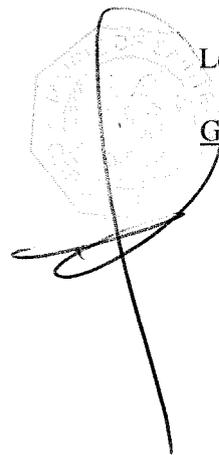
6.5 Taxe de séjour : Madame HURLIN souhaite souligner le travail de Madame BAECKER sur la taxe de séjour qui s'est élevée en 2020 à 4970 €.

Cette taxe a permis ces dernières années de financer plusieurs aménagements : entrée de la cour de la mairie, repose du vitrail à l'église de Vic, aménagement en cours du jardinet derrière l'église d'Aubarne, commande de mobilier extérieur prévu pour la création d'un espace de convivialité derrière le groupe scolaire.

Néanmoins, il y a beaucoup de résidences secondaires sur la commune. Les touristes ont payé parfois jusqu'à 1000 € la semaine et souhaitent « amortir » leur dépense : ils font la fête et profitent tous les soirs, ce qui génèrent parfois des nuisances pour les riverains.

Monsieur REBUFFAT indique qu'il sera présent à la commission eaux-environnement-agriculture prévue le lendemain.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire ~~les~~ clôt la séance.



Le Maire,
Gilles TIXADOR